

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

OCTIDI 28 Fructidor.

( Ere vulgaire )

Luudi 14 Septembre 1795.

*Fol espoir des émigrés, qui se flattent que dans deux mois ils seront rentrés en France et réintégrés dans leurs possessions — Envoi fait par eux, à Lyon, de plusieurs milliers de manifestes du prétendu Louis XVIII et du général Charette. — Adresse de l'assemblée primaire de la section des Droits de l'Homme, à la convention, sur les calomnies répandues contre les assemblées primaires des sections de Paris. — Vœu de diverses assemblées primaires et de quelques armées sur la constitution. — Plaintes sur la violation du secret des lettres. — Lettre des administrateurs des postes qui démentent ce fait. — Décrets.*

## AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE, DE L'ITALIE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais :

Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bureau des postes;

Pour la Suisse & l'Italie, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes;

Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des postes.

On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse, l'Italie et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés.

## SUISSE.

*Des frontieres, le 22 fructidor.*

Nous sommes toujours obsédés de cette maudite race d'émigrés, qui ne cherchent qu'à semer des divisions parmi nous & à enlever notre estime & notre amour à nos freres les Français républicains. Leur audace est plus grande que jamais; ils se flattent que dans moins de deux mois ils seront rentrés en France, réintégrés dans leurs possessions & droits, que Louis XVIII sera sur le trône. Quelle chimère! Ont-ils donc oublié que les Français ont juré de mourir, plutôt que de rentrer dans l'esclavage, & qu'ils ont prouvé que la vie n'est rien au prix de la liberté? Il est vrai qu'ils espèrent beaucoup des manifestes du soi-disant Louis XVIII & du général Charette, dont un nombre immense d'exemplaires vont inonder tous les points de la France. Déjà 5 mille des premiers & 15 mille des derniers sont expédiés pour Lyon: mais les Français sauront apprécier ce tissu de déclamations aussi ridicules que dégoûtantes.

Mais c'est aux représentans du peuple, à ceux qui tiennent le timon du gouvernement à surveiller les ennemis de la république, à empêcher la rentrée des émi-

grés & des prêtres déportés qui s'opere journellement & abondamment; c'est à tous les républicains à se réunir & à se serrer plus que jamais, pour opposer à leurs meurtriers un faisceau redoutable qu'ils n'osent sûrement attaquer; car ils ne comptent que sur les divisions pour allumer la guerre civile sur toute la surface de la république.

*Une société de Suisses, amis de la république française.*

## FRANCE.

*De Paris, le 27 fructidor.*

Le calme continue à régner dans Paris au milieu des mouvemens que la malveillance médite pour diviser d'intérêts & de sentimens les citoyens de cette grande commune d'avec tout le reste de la république. Déjà le vœu de l'acceptation de la constitution est le vœu général; mais aussi le rejet des décrets qui altèrent la liberté des suffrages est à-peu-près général, ainsi que la réprobation du décret du 21 fructidor qui proscrie toute communication de lumières & de votes entre les assemblées primaires.

Il est vraiment admirable le concert qui regne entre les citoyens assemblés par la loi; tandis que les ennemis avoués de toute union, groupés illégalement, s'époumonent à semer la discorde & la calomnie parmi les citoyens les plus amis du gouvernement, dont ils attendent le bonheur & la paix.

On a tellement altéré, falsifié, corrompu les rapports des débats qui ont eu lieu dans les assemblées primaires, que quelques sections ont proposé & toutes les autres ont adhéré à l'adresse suivante à la convention, rédigée dans l'assemblée primaire de la section des Droits de l'Homme.

Cet écrit, fort de logique, de raison & de paix, est trop digne d'être connu pour que nous ne nous faisons pas un devoir de le mettre sous les yeux de nos lecteurs.

La république & l'étranger jugeront par lui des véritables sens des Parisiens.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Nous ne vous apportons que des paroles de paix & d'ordre public. Les habitans de Paris n'oublieront jamais que, durant même la tenue des assemblées primaires, & jusqu'à ce qu'elles aient dans toute la France terminé leurs hautes & importantes délibérations, vous restez investis des pouvoirs de la représentation nationale, & que vous devez continuer à disposer des rênes du gouvernement. Recevez l'assurance que, si d'un côté nous saurons défendre avec un inébranlable courage les droits qui nous sont dévolus dans l'intérieur de nos assemblées, de l'autre nous saurons aussi respecter les droits qui vous appartiennent, sur-tout ce qui peut être étranger à la portion de souveraineté que nous exerçons. Vous ne confondrez point, nous ne confondrons point des objets qui sont essentiellement distincts & séparés.

Vous êtes témoins vous-mêmes du calme qui règne dans cette grande cité. Chacun des citoyens est au poste où la patrie l'appelle. Jamais nos assemblées ne furent aussi nombreuses; jamais la tranquillité n'y fut plus profonde ni plus majestueuse; jamais la liberté n'y reçut des hommages plus dignes d'elle.

Seroit-il possible qu'un nouveau génie malfaisant vint troubler encore cette touchante harmonie? Le souverain & ses représentans pourroient-ils encore cesser de s'entendre sur les intérêts communs à tous?

Non, nous arriverons tous de concert au terme désiré qu'indique le salut public. Loin de nous l'affligeante idée de toujours voir deux partis opposés dans le sein de la convention nationale. Les divisions nous ont accablés de fleaux, & il s'agit aujourd'hui d'en abrégier la durée. Nous aimons mille fois mieux ne reconnoître parmi vous que ce qu'on trouve dans toutes les réunions d'un grand nombre d'individus, d'un côté la froide attention, de l'autre un zèle plus ou moins considéré. C'est pour emprunter votre propre langage, c'est le conseil des anciens, c'est le conseil des cinq cents.

O vous dont l'expérience doit servir de guide à tous les autres, n'oubliez pas que c'est singulièrement sur vous que pèse la responsabilité des événemens! On n'est jamais surpris que la jeunesse commette de grandes erreurs; mais si la maturité les adopte, elle n'a nulle excuse, ni aux yeux des contemporains, ni au redoutable tribunal de la postérité. Quoique réunis à la même enceinte, vous pouvez, vous devez séparer vos opinions de celles qui vous paroissent moins réfléchies. C'est au sang-froid de tempérer l'impétuosité; c'est à la gravité de la saine raison de prévenir les fâcheux écarts d'une ardeur mal entendue. Vous tous législateurs, que l'on pourroit placer dans la classe des anciens, unissez-vous, faites retentir ici les leçons d'une courageuse sagesse, & cette sainte ligne détournera tous les orages qui semblent nous menacer encore.

Par quelle sourde fatalité, de sombres inquiétudes viennent-elles se mêler au spectacle extérieur d'une paix profonde? Que veut-on? qu'a-t-on à nous demander? personne n'ose contester ouvertement l'étendue de nos droits. Tous au contraire y rendent un hommage public. La constitution républicaine est acceptée ou va l'être dans toutes les assemblées primaires de Paris. Le même esprit de liberté qui nous dirige dans l'adoption de ce pacte

social, nous a fait rejeter l'obligation d'enchaîner la conscience de nos électeurs. Nous avons pensé que le choix le plus important devoit être aussi le plus libre. Ils seront les maîtres de prendre vos successeurs par-tout où les talens & les vertus leur offriront les plus dignes candidats. Notre vœu local sera toujours subordonné à l'opinion de la majorité des assemblées primaires, disséminées sur tout le territoire français. Quels autres devoirs avons-nous à remplir? sur quoi la critique oseroit-elle nous attaquer? Ouvrez le code de la liberté, & jugez vous-mêmes si nous en avons violé les austères loix.

Les feuilles de la calomnie trouvent tous les passages ouverts pour aller nous déchirer auprès des départemens & des armées. Les principes sacrés de la défense naturelle nous ordonnent de faire parvenir la vérité; une main invisible nous ferme toutes les issues. Cependant fut-il jamais circonstances où les membres d'une grande nation aient eu un plus pressant besoin de se rapprocher, de se communiquer, de s'aider mutuellement de leurs lumières?

Mais que disons-nous? la loyauté sait vaincre tous les obstacles; ils disparaissent à l'instant où nous vous rendons vous-mêmes les dépositaires de nos pensées. Ici notre voix se propage aussi-tôt de l'Orient au Couchant & du Nord au Midi. C'est par votre organe que tous nos frères recueilleront l'effusion de nos cœurs. Les plus éloignés départemens n'auront plus la peine de nous de venir. Ils nous entendent leur crier avec attendrissement, que l'amour de la patrie préside à toutes nos délibérations, & que nos efforts concourront toujours avec les leurs pour la sauver.

N'attendez pas, citoyens représentans, que nous descendions jusqu'à nous justifier de l'effroyable parallèle qu'on a voulu faire entre les septembriseurs & les membres de nos comices actuels. Vos propres consciences savent assez distinguer & les victimes & les bourreaux. Ce n'est pas le moment de vous rendre ici compte de toutes les pertes, que chacun de nous a faites dans ce tems désastreux.

Ce qui peut seul nous en distraire, ce sont les glorieux exploits de nos braves guerriers. Il n'y a que ceux qui craignent ces héros, qui puissent nous les présenter comme des objets d'épouvante. Ce sont nos amis, ce sont nos enfans, c'est la plus belle moitié de nous-mêmes. Il nous tarde d'ouvrir nos bras à leurs douces étreintes. Nos maisons seront les leurs, parce que leurs sentimens sont les nôtres. Nous nous plairons à renouveler les couronnes dont leurs fronts sont ornés, & qui nous inspirent à nous-mêmes un noble orgueil. Ils ne nous pardonneront pas de les confondre avec les implacables satellites de la tyrannie. Non, non, les bayonnettes de nos plus généreux défenseurs ne seront jamais à nos yeux les poignards de nos lâches assassins. Ah! faites les approcher, si vous voulez jouir des transports d'une famille qui s'abandonne à Pallégresse, en recouvrant ses principaux membres échappés à tous les hasards des batailles.

Quelle boucherie impie peut donc prononcer encore ces funestes mots de *guerre civile*? où seroient les ordonnateurs de ces nouveaux massacres? qui d'entre vous, qui pourroit jamais consentir à recevoir dans ses mains cette même carabine avec laquelle le cruel Charles IX assassinait les Français? Cet exécrable image vous glace tous d'horreurs: pourquoi donc l'offrir sans cesse aux regards

d'une cité, qui s'occupe paisiblement du plus sacré de ses droits ?

Législateurs, écoutez les cris de la nature & de la patrie éplorées. Si cinq à six individus, si un seul individu qui touchoit à peine à son sixième lustre, a pu naguères vous égarer & vous opprimer, l'expérience du passé doit vous mettre en garde contre l'avenir. Vous avez repris l'entier usage de vos forces, rien ne vous empêche plus de déployer ici l'énergie de la vertu. Songez-y, vous n'auriez plus nulle sorte d'excuse aux yeux de la postérité, si les mêmes malheurs se reproduisoient par la même cause.

Si tous les membres de la convention ont des intentions également pures, la différence des âges ne permet pas qu'ils aient tous le même degré de prudence. O, vous, conseil des anciens ! hâtez-vous d'interposer votre autorité salutaire ; garantissez la France de nouvelles calamités. Nous n'avons pas encore fini d'enterrer tous ceux que nous avons perdus ! Est-ce à nous de penser à rouvrir les veines d'où se sont écoulés déjà des flots de sang ? si le désespoir allumoit une seule amorce, l'incendie gagneroit rapidement toutes les parties de la république. Représentans & représentés, tous seroient engloutis dans le même abîme.

Mais éloignons ces sinistres présages. Tous les Français n'ont plus qu'un même esprit & qu'un même cœur. L'exercice des légitimes droits des uns, ne fournira pas aux autres le prétexte d'exagérer la mesure des leurs.

BELLART, président.

GORQUEURAU, secrétaire.

Voici le résultat des votes de l'assemblée primaire de la section de la Butte-des-Moulins, sur l'acceptation de la constitution. Sur 2492 votans, 2459 l'ont acceptée, 18 l'ont rejetée, 6 ont demandé un roi, 5 ont voté pour les constitutions de 1791 ou 1793, & 4 bulletins ont été nuls.

On a publié dans les papiers publics que la commune de Rouen avoit rejeté les décrets de 5 & 13 fructidor. On voit au contraire par une déclaration publique du procureur de la commune, que sur dix-sept sections de cette commune 15 ont adopté les décrets & 2 seulement les ont rejetés.

Suivant une lettre particulière, écrite du département de l'Yonne & datée du 9 septembre, les assemblées primaires des différens cantons ont été peu suivies. Dans la plupart, les habitans des campagnes n'ont voulu ni accepter la constitution ni nommer des électeurs. Dans les villes, la constitution a été acceptée par les suffrages peu nombreux de ce qu'on appelle les bourgeois, les citoyens des classes laborieuses & peu aisées s'étant retirés des assemblées sans vouloir voter. Il paroît, ajoute-t-on, que le peuple est fatigué de sa souveraineté, puisqu'il se soucie si peu d'en exercer les droits.

Dans la commune d'Épinay, près Saint-Denis, les habitans de la campagne ont refusé de recevoir la constitution, motivant leur refus sur la considération du traitement alloué en grains aux membres du gouvernement, tant qu'ils regardent comme un impôt onéreux pesant sur les cultivateurs. Il seroit cependant aisé de réfuter cette objection peu réfléchie : car la quantité de grains accordée pour indemnité aux membres des deux conseils ne s'élèveroit pas tout-à-fait à un million de revenu pour chacun, si elle étoit payée en monnoie courante.

Diverses assemblées primaires ayant reçu une invitation de faire passer à ce journal le résultat de leurs travaux, s'y sont rendues & nous ont adressé ces résultats. Voici l'extrait de ceux que nous avons reçus.

L'assemblée de Barlon a été divisée en deux sections ; la plus parfaite unanimité a régné entre elles ; personne n'y a été insulté, & leurs délibérations ont été sages, calmes & très-lumineuses.

Ces deux sections ont accepté la constitution à la presque unanimité, & ont formé un cahier des observations qu'elles ont pensé devoir faire, pour les faire passer à tous les autres départemens.

Elles ont rejeté à la même unanimité la deuxième partie de l'article II & le 1<sup>er</sup> article du titre 1<sup>er</sup> de la prétendue loi sur les moyens de terminer la révolution.

Elles ont pris un arrêté portant,

1<sup>o</sup>. Qu'elles mettent, collectivement & individuellement, sous leur sauve-garde respective, & même sous celle de toutes les assemblées primaires de la république, tous citoyens qui seroient inquiétés, poursuivis ou recherchés pour raison de leurs opinions émises dans les assemblées primaires.

2<sup>o</sup>. La permanence de l'assemblée jusqu'à l'installation du nouveau corps législatif.

3<sup>o</sup>. Et enfin la réunion la plus prompte des électeurs, pour procéder à la nomination des députés qui devront composer le nouveau corps législatif, avec la liberté de les choisir, soit dans la convention, soit hors de son sein.

L'assemblée primaire du canton de Pont-sur-Yonne a accepté la constitution à la majorité absolue, & rejeté le décret du 5 fructidor à la presque unanimité.

Celle de Villeneuve-la-Guyard, qu'on annonce avoir accepté la constitution purement & simplement, l'a effectivement acceptée par un premier procès-verbal ; mais, par un second, elle a rejeté le décret du 5 fructidor.

Ces deux cantons sont du département de l'Yonne.

*Origine de tous les cultes, ou Religion Universelle ; par Dupuis, citoyen français. A Paris, chez Agasse, rue des Poitevins. 3 vol. in-4<sup>o</sup>. de discours et un vol. de planches. Prix, 600 liv.*

Voici un grand ouvrage, important par son objet, intéressant par la manière dont il est exécuté, déjà annoncé par d'autres écrits où l'auteur a esquissé les vues nouvelles qu'il développe dans celui-ci. Nous en donnerons une notice plus détaillée, lorsque le grand objet qui occupe en ce moment toute la France étant terminé, on pourra solliciter l'attention publique sur des objets de science & de littérature.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BERLIER.

Suite de la séance du 26 fructidor.

Voici les acceptations de la constitution qu'on a fait connoître.

Département de Loir et Cher. — Dix-huit procès-verbaux, dont seize portant acceptation & deux rejet ; trois ont rejeté les décrets des 5 & 13.

On remarque, parmi les communes qui ont accepté, celles de Châteauneuf, Amboise, Dôle, Blois, Mer, Romorantin, Saint-Aignan, Vendôme.

Département du Haut-Rhin. — Colmar, Neuf-Brisac, Dammernheim, Sainte-Marie-aux-Mines, deuxième section de Colmar-Fontaine, ont tous accepté, à l'unanimité, la constitution & les deux décrets.

L'assemblée primaire de la section de la place Vendôme annonce que sur 1563 votans 1493 ont accepté la constitution : 5 ont fait des amendemens ; 21 l'ont rejetée ; le surplus des votes ont été déclarés nuls. Les décrets des 5 & 13 fructidor ont été rejetés à l'unanimité.

Cette assemblée primaire se plaint, comme celle du Mont-Blanc, de l'adresse qu'on a présentée au nom d'une division de l'armée de Sambre & Meuse, & de ce qu'on cherche à ressusciter la terreur.

Rassurez-vous, braves & généreux guerriers, continue l'orateur. ( Des éclats de rire l'interrompent. ) Il reprend. Rassurez-vous, braves & généreux guerriers, le peuple français admire vos vertus, s'enorgueillit de votre gloire, & méprise vos calomnieux. On vous insulte quand on vous contond avec ces armées révolutionnaires qui ont fait couler le sang à flots, & quand on nous menace en votre nom. — On applaudit.

Cette députation se plaint enfin des mesures prises, dit-elle, pour gêner la liberté & empêcher que les citoyens & les départemens ne correspondent entre eux.

Le président répond que l'assemblée ne gênera jamais la liberté des correspondances, que le service des postes & des messageries se fait à l'ordinaire ; si d'un autre côté, continue-t-il, le service public a exigé...

On interrompt le président ; on s'oppose à ce qu'il rende compte des motifs qui déterminent les mesures que prend le gouvernement.

L'adresse de l'assemblée primaire de la section de la Place-Vendôme est renvoyée au comité des procès-verbaux & archives, ainsi que celles des assemblées primaires des sections de la Cité & du Nord, qui sont également venues annoncer qu'elles avoient accepté la constitution & rejeté les décrets.

Une lettre des représentans, près les armées du Nord & de Sambre & Meuse, annonce que l'armée du camp, sous Anvers, a accepté la constitution.

Séance du 27 fructidor.

L'armée qui est en Hollande, ainsi que celle de la Moselle & du Rhin, ont accepté la constitution.

Dans cette dernière armée quelques employés aux vivres ont refusé les décrets des 5 & 13, & une vingtaine de dragons la constitution.

Perrin rend compte de la mission qu'il a remplie dans les départemens du Pas-de-Calais & de la Somme ; le meilleur esprit y règne ; nos côtes sont dans l'état de défense le plus respectable.

L'assemblée primaire de la section de l'Ouest annonce qu'elle a accepté la constitution & refusé les décrets des 5 & 13.

L'assemblée primaire de la section de Bonne-Nouvelle

fait la même annonce & se plaint de ce que le secret des lettres est violé.

Bayeul annonce que ce fait est faux ; Boudin lit la lettre des administrateurs de la poste qui le démentent.

Ce qui est vrai, dit Laréveillere-Lépaux, c'est qu'aujourd'hui, sous des habits dorés, on conspire comme au 10 mars, au 31 mai on conspiroit sous des haillons ; alors aussi on accusoit la convention de calomnier Paris, parce qu'elle s'élevait contre les meneurs des sections : qu'en est-il résulté ? la tyrannie ; que résulteroit-il de ce qui se passe ? la tyrannie. Oui, si les bons citoyens se laissent égarer par les meneurs...

Des huées partent d'une tribune ; les plus vives réclamations s'élevaient dans la salle. Chauvier court à la tribune : Au nom du peuple français outragé, s'écrie-t-il, je demande que cette tribune soit tenue de sortir.

Un grand mouvement se fait dans cette tribune ; quelques citoyens sortent : les cris de vive la république, vive la convention, y retentissent un instant après. La calme se rétablit, & Laréveillere achève son discours.

Il invite la convention & les bons citoyens au calme & à se défier de tous ceux qui, dans leur cœur, desirant d'opprimer les amis de la liberté ; ceux qui ne veulent ni le gouvernement de tous, ni celui d'un seul.

Ce discours sera inséré au bulletin.

Un membre annonce que la majorité des sections de Strasbourg ont accepté la constitution & les décrets.

On lit des détails de la dernière victoire remportée par l'armée d'Italie, il en résulte que cette victoire a été complète & des plus avantageuse.

Plusieurs assemblées primaires de Paris font connaître leurs vœux, c'est toujours l'acceptation de la constitution & le rejet des décrets.

Un membre rend compte du résultat des procès-verbaux arrivés au comité des décrets. Ces procès-verbaux sont au nombre de 1662 ; 1364 portent acceptation de la constitution & des décrets ; 298 rejettent les décrets, quelques-uns la constitution & des décrets.

Bourse du 27 fructidor.

Inscriptions . . . . .	3c-29-28.
Bons au porteur . . . . .	7 p. 100 perte.
Amsterdam . . . . .	1 7/8 à 1.
Hambourg . . . . .	6400 à 7000.
Bâle . . . . .	2 1/2 à 1 1/2.
Livourne . . . . .	3800.
Gênes . . . . .	3600.
Louis . . . . .	1110 à 1130.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expient à la fin de Fructidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 livres pour six mois, et 50 livres pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoient point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n°. 500.